

Pour la création d'un comité départemental de promotion du service public de PMI
de Guy JANVIER, Conseiller général de Vanves,
pour le groupe socialiste du Conseil général des Hauts-de-Seine

La protection et la promotion de la santé maternelle et infantile sont plus que jamais indispensables. Elles constituent un des maillons importants de prévention, capable d'éviter les coûts humains et financiers d'un grand nombre de dysfonctionnements de notre société.

Ce service est de la compétence quasi exclusive du département.

Il est utile d'en rappeler ses missions, telles qu'elles sont définies par le Code de la santé publique:

- Des mesures de prévention médicales, psychologiques, sociales et d'éducation pour la santé en faveur des futurs parents et des enfants ;
- Des actions d'accompagnement psychologique et social des femmes enceintes et des jeunes mères de famille, particulièrement les plus démunies ;
- Des actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de six ans ainsi que de conseil aux familles pour la prise en charge de ces handicaps ;
- La surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ainsi que le contrôle, la surveillance et l'accompagnement des assistants maternels.

Le schéma départemental 2009-2013 qui l'organisait dans notre département pour une période de 5 ans se termine cette année. J'ai participé aux réunions du comité de pilotage dont la dernière a été le 18 avril. Un certain nombre de questions que j'ai posées à cette occasion n'ont pas obtenu de réponses. Il est donc temps de tirer la sonnette d'alarme.

La décision a été prise de regrouper les quelques 70 services de PMI en 24 unités de bassins. Nous ne sommes pas contre la mutualisation des moyens mis à disposition des services à condition que cela ne se traduise pas par une diminution de ces moyens et par une dégradation du service public. Or, c'est la crainte que nous avons.

Pour être clair, donnons quelques exemples précis.

Le nombre de naissances dans les Hauts-de-Seine est à peu près stable depuis une dizaine d'années : 24 699 naissances en 2000, 25 426 en 2006, 25 083 en 2011 (dernier chiffre connu).

Parmi les avis de grossesse examinés (23 769 en 2011, 20 846 en 2012), un nombre important sont diagnostiquées comme étant des grossesses à risque : 6 113 en 2011, 5 533 en 2012. Elles nécessitent un suivi médico-psycho-social individualisé.

Or, que constate-t-on ¹ ?

- Le nombre de visites à domicile ne cesse de baisser. Elles étaient près de 7 000 en 2007, 5 000 en 2008, 3 600 en 2010, 2 800 en 2011, 2 500 en 2012.

¹ Conseil général des Hauts-de-Seine. Rapport intégral annuel des services 2012.

- Dans le cadre de la prévention précoce renforcée autour de la naissance, des réunions de coordination prévention enfance (RCPE) sont organisées pour permettre la mise en place d'actions d'accompagnement psychologique et social des femmes enceintes et des jeunes mères de famille, particulièrement les plus démunies. 506 familles dont 804 enfants ont fait l'objet d'un accompagnement en 2012. Il y en avait 559 dont 978 enfants en 2011, soit une sensible diminution des familles et des enfants suivis.
- Des centres de PMI ferment ou sont regroupés avec d'autres, ce qui rend plus difficile leur accès pour les familles. C'est le cas de Vanves dont le changement de locaux, suite à une opération immobilière privée, risque de le mettre en danger. Il faut rappeler que ces services, fréquentés par des mamans avec leurs jeunes enfants, doivent être des services de proximité, situés en centre ville, près des transports en commun.
- En outre, la PMI de l'hôpital Louis Mourier de Colombes n'est plus financée par le Conseil général des Hauts-de-Seine, comme l'ont indiqué Philippe Sarre et Bernard Lucas dans un courrier au Président DEVEDJIAN en date du 22 avril 2013, alors que les besoins, en particulier les suivis de grossesse, dans ces quartiers de Colombes où les habitants rencontrent des conditions de vie difficiles, sont importants. C'est également le cas à l'hôpital Max Fourestier de Nanterre.

Alors qu'un nouveau schéma départemental de PMI est en préparation, exigeons la création d'un comité départemental de promotion du service public de PMI.